

REDACTION & ADMINISTRATION:
JOURNAL, 65, rue des Flandres (près la place
de Trévis)
Toulon, sur YERRE, 56

TRIK DES ANNONCES:
DÉPART. 100-100-100
Tous mois, à 10 fr.
Mots et départements homologues
Tous mois, à 10 fr.
Abonnement continue sans avis contraire.

LES ÉCOLES LIBRES
et l'Enseignement laïque

Dans l'Autour d'Hier, M. Paul de Cassagnac s'empare de l'occasion pour une attaque en règle contre le parti républicain, engagé entre deux courants partisans, cherche à démontrer que l'école laïque est une plaie sociale.

« Aux yeux de ce dernier débris du parti bonapartiste, — et si l'on veut dire qu'il n'est que cela — les écoles catholiques, sont moralisatrices, éducatrices et bienfaitrices. Elles procurent à l'enfant, par des paroles d'évangile... laïque, tout ce que raconte le Signat, organe protestant.

Ce dernier journal ne se gêne pas pour jeter à la face des instituteurs et des instituteuses de ce journal spécial, qu'il ne trouve en présence d'un adversaire de la République, de ses lois et surtout de son personnel enseignant.

Nous imiterons M. P. de Cassagnac nous citons ce que raconte la gazette du protestantisme... « Je tiens de bonne source qu'un instituteur qui ne manque jamais d'arborer à son boutonnière une fleur d'immortelle, un jour d'enterrement, pour montrer, sans qu'il se rende compte, que cette fleur est le symbole, promet aux parents de ses élèves que ceux-ci seront un jour de sa famille... »

M. de Cassagnac nous paraît obéir singulièrement ses documents. Il invoque pour faire le procès des instituteurs laïque, une autorité qui, en réalité, n'existe pas.

Rien ne nous démontre mieux que l'article cité par l'Autour d'Hier, émane d'un véritable républicain, un adversaire de l'ancien régime de défendre les institutions républicaines que de les charger de tous les péchés d'Israël.

Mais nous n'avons ni le temps, ni le désir de remonter aux sources plus ou moins pures auxquelles M. de Cassagnac va puiser ses éléments de polémique. Nous retiendrons seulement des citations qu'on a le plus haut, l'accession à un des instituteurs, de faire du chantage.

« Que dire donc dans ce cas, M. de Cassagnac, quand il apprendra que dans notre région du Nord, certains prêtres ont l'audace de dire aux parents de famille : « Il est impossible que votre enfant devienne un instituteur, puisque sa première communion dans les conditions des autres élèves. Il faut au moins deux années d'études de catéchisme, un lieu d'été... »

LES ÉCOLES LIBRES

et débouché pour le public d'instituteurs qui ne sont que la proie et le vice des mensonges mensuels qu'on a choisis de la Doctrine chrétienne, les bons usages, qu'on a tirés des écoles congréganistes, dépasser 150 millions par an, sans parler de milliards que les écoles nouvelles et bientôt toutes celles qui ont été créées par la loi de 1882.

Il faudrait pourtant défendre un peu les fidèles serviteurs du régime républicain. Il faudrait les protéger contre la boue qu'on leur jette à pleine pelle.

Nous n'ignorons pas que nous traversons une période où les sentiments généraux se font rares et où le sens moral semble singulièrement se relâcher.

Mais ce que nous constatons c'est que ces innombrables faux amis sont devenus de véritables ennemis, de véritables ennemis de la République, de ses lois et surtout de son personnel enseignant.

Ce sont nos instituteurs qui forment les citoyens de la génération à venir. Si nous laissons amoindrir le maître, nous amoindrissions par suite, dans le meilleur des cas, le citoyen.

« Je tiens de bonne source qu'un instituteur qui ne manque jamais d'arborer à son boutonnière une fleur d'immortelle, un jour d'enterrement, pour montrer, sans qu'il se rende compte, que cette fleur est le symbole, promet aux parents de ses élèves que ceux-ci seront un jour de sa famille... »

M. de Cassagnac nous paraît obéir singulièrement ses documents. Il invoque pour faire le procès des instituteurs laïque, une autorité qui, en réalité, n'existe pas.

Rien ne nous démontre mieux que l'article cité par l'Autour d'Hier, émane d'un véritable républicain, un adversaire de l'ancien régime de défendre les institutions républicaines que de les charger de tous les péchés d'Israël.

Mais nous n'avons ni le temps, ni le désir de remonter aux sources plus ou moins pures auxquelles M. de Cassagnac va puiser ses éléments de polémique.

AU JOUR LE JOUR

ÉCOLEIERS CHANTEURS
Il y a quelques semaines, je lisais dans un journal de Paris que M. Fournier, inspecteur d'Académie du Cher, avait introduit dans les écoles de son département un chant scolaire spécial. Les déclarations, l'un de poète, l'autre de musicien, M. Joinin, un instituteur, et M. Bledin, un compositeur, avaient été en résumé, et surtout, le terrier enroulé à clochers brésiliens. Et comment cette idée touchante, M. Fournier, dans une érudite adresse à ses collaborateurs, résumait en ces termes son heureuse initiative « Les élèves de nos écoles forment un bon régime. Faut-il que l'école soit un lieu de travail régulier, à rendre plus léger, ce chant contribue à faire aimer l'école. Il rappelle l'heureux temps de la jeunesse et les joies de nos années qui ont couronné leur vie à l'école de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

Mais, mon dieu, après cela, de l'est point besoin de me creuser la cervelle pour non prochain au jour le jour. Si vous le permettez, Monsieur l'inspecteur, je suis fier de voir que les écoles libérales de son département ont été et sont toujours, et de l'Université de l'Université. Il est, à mon avis, une justification de l'école et une justification de la vie aux enfants de l'école de la petite patrie... »

LES ÉCOLES LIBRES

et débouché pour le public d'instituteurs qui ne sont que la proie et le vice des mensonges mensuels qu'on a choisis de la Doctrine chrétienne, les bons usages, qu'on a tirés des écoles congréganistes, dépasser 150 millions par an, sans parler de milliards que les écoles nouvelles et bientôt toutes celles qui ont été créées par la loi de 1882.

Il faudrait pourtant défendre un peu les fidèles serviteurs du régime républicain. Il faudrait les protéger contre la boue qu'on leur jette à pleine pelle.

Nous n'ignorons pas que nous traversons une période où les sentiments généraux se font rares et où le sens moral semble singulièrement se relâcher.

Mais ce que nous constatons c'est que ces innombrables faux amis sont devenus de véritables ennemis, de véritables ennemis de la République, de ses lois et surtout de son personnel enseignant.

Ce sont nos instituteurs qui forment les citoyens de la génération à venir. Si nous laissons amoindrir le maître, nous amoindrissions par suite, dans le meilleur des cas, le citoyen.

« Je tiens de bonne source qu'un instituteur qui ne manque jamais d'arborer à son boutonnière une fleur d'immortelle, un jour d'enterrement, pour montrer, sans qu'il se rende compte, que cette fleur est le symbole, promet aux parents de ses élèves que ceux-ci seront un jour de sa famille... »

M. de Cassagnac nous paraît obéir singulièrement ses documents. Il invoque pour faire le procès des instituteurs laïque, une autorité qui, en réalité, n'existe pas.

Rien ne nous démontre mieux que l'article cité par l'Autour d'Hier, émane d'un véritable républicain, un adversaire de l'ancien régime de défendre les institutions républicaines que de les charger de tous les péchés d'Israël.

Mais nous n'avons ni le temps, ni le désir de remonter aux sources plus ou moins pures auxquelles M. de Cassagnac va puiser ses éléments de polémique.

LES ÉCOLES LIBRES

et débouché pour le public d'instituteurs qui ne sont que la proie et le vice des mensonges mensuels qu'on a choisis de la Doctrine chrétienne, les bons usages, qu'on a tirés des écoles congréganistes, dépasser 150 millions par an, sans parler de milliards que les écoles nouvelles et bientôt toutes celles qui ont été créées par la loi de 1882.

Il faudrait pourtant défendre un peu les fidèles serviteurs du régime républicain. Il faudrait les protéger contre la boue qu'on leur jette à pleine pelle.

Nous n'ignorons pas que nous traversons une période où les sentiments généraux se font rares et où le sens moral semble singulièrement se relâcher.

Mais ce que nous constatons c'est que ces innombrables faux amis sont devenus de véritables ennemis, de véritables ennemis de la République, de ses lois et surtout de son personnel enseignant.

Ce sont nos instituteurs qui forment les citoyens de la génération à venir. Si nous laissons amoindrir le maître, nous amoindrissions par suite, dans le meilleur des cas, le citoyen.

« Je tiens de bonne source qu'un instituteur qui ne manque jamais d'arborer à son boutonnière une fleur d'immortelle, un jour d'enterrement, pour montrer, sans qu'il se rende compte, que cette fleur est le symbole, promet aux parents de ses élèves que ceux-ci seront un jour de sa famille... »

M. de Cassagnac nous paraît obéir singulièrement ses documents. Il invoque pour faire le procès des instituteurs laïque, une autorité qui, en réalité, n'existe pas.

Rien ne nous démontre mieux que l'article cité par l'Autour d'Hier, émane d'un véritable républicain, un adversaire de l'ancien régime de défendre les institutions républicaines que de les charger de tous les péchés d'Israël.

Mais nous n'avons ni le temps, ni le désir de remonter aux sources plus ou moins pures auxquelles M. de Cassagnac va puiser ses éléments de polémique.

LES ÉCOLES LIBRES

et débouché pour le public d'instituteurs qui ne sont que la proie et le vice des mensonges mensuels qu'on a choisis de la Doctrine chrétienne, les bons usages, qu'on a tirés des écoles congréganistes, dépasser 150 millions par an, sans parler de milliards que les écoles nouvelles et bientôt toutes celles qui ont été créées par la loi de 1882.

Il faudrait pourtant défendre un peu les fidèles serviteurs du régime républicain. Il faudrait les protéger contre la boue qu'on leur jette à pleine pelle.

Nous n'ignorons pas que nous traversons une période où les sentiments généraux se font rares et où le sens moral semble singulièrement se relâcher.

Mais ce que nous constatons c'est que ces innombrables faux amis sont devenus de véritables ennemis, de véritables ennemis de la République, de ses lois et surtout de son personnel enseignant.

Ce sont nos instituteurs qui forment les citoyens de la génération à venir. Si nous laissons amoindrir le maître, nous amoindrissions par suite, dans le meilleur des cas, le citoyen.

« Je tiens de bonne source qu'un instituteur qui ne manque jamais d'arborer à son boutonnière une fleur d'immortelle, un jour d'enterrement, pour montrer, sans qu'il se rende compte, que cette fleur est le symbole, promet aux parents de ses élèves que ceux-ci seront un jour de sa famille... »

M. de Cassagnac nous paraît obéir singulièrement ses documents. Il invoque pour faire le procès des instituteurs laïque, une autorité qui, en réalité, n'existe pas.

Rien ne nous démontre mieux que l'article cité par l'Autour d'Hier, émane d'un véritable républicain, un adversaire de l'ancien régime de défendre les institutions républicaines que de les charger de tous les péchés d'Israël.

Mais nous n'avons ni le temps, ni le désir de remonter aux sources plus ou moins pures auxquelles M. de Cassagnac va puiser ses éléments de polémique.